

DELIBERATION Du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : délib.2010.31 Affectation du résultat de fonctionnement du budget assainissement 2009.doc

L'an deux mille dix et le six avril,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2010

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, , Michel RODEL

Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS

Absents excusés : Annick MOURARET, Guy BATTAGLINI, Franck DENOLLY, Sylviane MONNOT

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir d'Annick MOURARET à Sylviane VANEL

Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Daphné GAULT

Monsieur le Maire indique que les résultats de fonctionnement du budget assainissement 2009 sont de 133 676,01€.

Il propose d'affecter ce résultat de la manière suivante : 30 000 € en recette de fonctionnement, 103 676,01€ en recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ♦ **Donne son accord pour affecter les résultats bénéficiaires de fonctionnement 2009, comptabilisés au niveau du budget assainissement de la commune pour un montant de 133676.01€ de la manière suivante :**
 - **103676.01€ en recette d'investissement ;**
 - **30000€ en recette de fonctionnement.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**